

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2021

Présents : Philippe HEITZ, Vincent CARREY, Benoit LAFFONT, Mathieu ROUSSEAUX, Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD, Pierre BURELLIER, Etienne CHATELON

Pouvoirs :

Madjid BRIBI à Pierre BURELLIER, Hervé MARCON à Mathieu ROUSSEAUX, Elisabeth VILLARS à Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD, Emeline RAPAUD à Etienne CHATELON

Secrétaire de séance : Etienne CHATELON

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2021

→ adopté à l'unanimité.

2 - Approbation du compte administratif 2020 Commune et Budgets annexes

Mathieu ROUSSEAUX, 2e adjoint, présente les comptes administratifs 2020 au Conseil.

a) Budget Principal

En section de **fonctionnement** le résultat positif de 67 909,99€ s'explique par une augmentation des recettes (dotations, taxes) d'une part et par une diminution des dépenses d'autre part. Ces diminutions sont notamment liées au report de certains travaux d'entretien et à une baisse d'achat de fournitures.

En section d'**investissement** le résultat négatif de 76 971,63€ est compensé par un résultat reporté de 163 283,52€. Le résultat de clôture est donc positif de 86 311 ,89€. Les recettes ont notamment été marquées par une hausse des taxes d'aménagement. Les dépenses sont impactées par 146 515,76€ de remboursement d'emprunts, dont 110 000€ de remboursement anticipé. A noter le report de certaines dépenses (voirie, aire de jeu, épareuse). Celles-ci pourraient être reportées au budget 2021 après discussions en Conseil.

En 2020 aucun emprunt nouveau n'a été contracté.

Le résultat de clôture du budget total est de 154 221,88€. En tenant compte des restes à réaliser (sommes budgétisées en 2020 mais non dépensées) le résultat de clôture est de 36 496,88€

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	321 894,06 €	253 984,07 €	67 909,99 €		67 909,99 €
	Section d'investissement	157 015,10 €	233 986,73 €	-76 971,63 €	163 283,52 €	86 311,89 €
	Budget total	478 909,16 €	487 970,80 €	-9 061,64 €	163 283,52 €	154 221,88 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	/	/		/	
	Section d'investissement	12 375,00 €	130 100,00 €	-117 725,00 €	/	-117 725,00 €
	Budget total	12 375,00 €	130 100,00 €	-117 725,00 €	/	-117 725,00 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		491 284,16 €	618 070,80 €	-126 786,64 €	163 283,52 €	36 496,88 €

b) Budget annexe eau et assainissement

Le résultat de clôture en **exploitation** est de 4990,48€.

En **investissement** le résultat est en déficit de 43 416,14€. Un résultat reporté de 63 080,36€ impacte fortement le résultat de l'exercice qui est positif de 19 664,22€. Un emprunt de 64 000€ avait été budgétisé, il n'a pas été contracté, ce qui explique le déficit en 2020.

Le résultat de clôture du budget total en prenant en compte les restes à réaliser (études station d'épuration, défense incendie...) est de - 63 975,30€.

BUDGET ANNEXE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section d'exploitation	68 293,86 €	63 353,02 €	4 940,84 €	/	4940,84€
	Section d'investissement	54 270,29 €	34 606,07 €	19 664,22 €	-63 080,36 €	-43 416,14 €
	Budget total	122 564,15 €	97 959,09 €	24 605,06 €	-63 080,36 €	-38 475,30 €
Restes à réaliser	Section d'exploitation	/	/	/	/	
	Section d'investissement	/	25 500,00 €	-25 500,00 €		-25 500,00 €
	Budget total	/	25 500,00 €	-25 500,00 €		-25 500,00 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		122 564,15 €	123 459,09 €	-894,94 €	-63 080,36 €	-63 975,30 €

c) Budget annexe du lotissement Mirose

Le budget de Mirose sera équilibré au terme de l'opération. La vente des lots doit couvrir les frais entrepris par la commune.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT MIROSSE		Recettes	Dépenses	Résultat d'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	15 645,00 €	/	15 645,00 €	-58 500,00 €	-42 855,00 €
	Section d'investissement	/	/	/	35 454,00 €	35 454,00 €
	Budget total	15 645,00 €	/	15 645,00 €	-23 046,00 €	-7 401,00 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	/	/	/	/	
	Section d'investissement	/	/	/	/	
	Budget total	/	/	/	/	
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		15 645,00 €	/	15 645,00 €	-23 046,00 €	-7 401,00 €

Monsieur le maire quitte la salle, Mathieu Rousseaux demande au Conseil l'approbation des comptes administratifs 2020.

→ adoptés à l'unanimité.

3- Approbation des COMPTES DE GESTION 2020 dressés par le trésorier

Après la présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020, M. le Maire demande au Conseil d'approuver les comptes de gestion 2020.

→ adoptés à l'unanimité.

4- Affectation des résultats 2020 budget de la commune

Suite à l'adoption des comptes administratifs et de gestion, Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget communal de la manière suivante :

- l'excédent de fonctionnement de 67 909,99€ sera affecté au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

- l'excédent d'investissement de 86 311,89€ sera reporté au compte 001 en investissement.

→ adopté à l'unanimité.

5- Affectation des résultats 2020 budget annexe eau et assainissement

Suite à l'adoption des comptes administratifs, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats du budget eau et assainissement de la manière suivante :

-l'excédent d'exploitation de 4940,84€ au compte 1068 en investissement

-le déficit d'investissement de 43 416,14€ sera reporté au compte 001 en investissement

→ adopté à l'unanimité.

6- Affectation des résultats 2020 budget lotissement de Mirose

Suite à l'adoption des comptes administratifs, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats du budget du lotissement de Mirose de la manière suivante :

- le déficit de fonctionnement de 42 855€ restera en fonctionnement au compte 002
- l'excédent d'investissement de 35 454€ restera en investissement au compte 001

→ adopté à l'unanimité.

7- Aliénation d'un chemin rural en vue de cession aux riverains

A la demande de deux propriétaires de Ceylionas, une modification cadastrale est présentée au Conseil par Monsieur le Maire.

Cette modification a pour objectif d'améliorer l'accès aux habitations des successions DESGLENE et GIRODET et de recentrer leurs constructions dans leurs propriétés.

La continuité des usages est maintenue et le chemin communal élargi.

Une rencontre sur le site avec le Maire a permis, avec l'appui du notaire et du géomètre choisis par les pétitionnaires, de définir conjointement un projet de nouvelle délimitation des propriétés.

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de division établi par le cabinet de géomètres-experts Julien, qui demande l'aliénation du chemin rural non-carrossable entre les maisons GIRODET et DESGLENE. En contrepartie, les copropriétaires acceptent l'élargissement sur leurs terrains du chemin rural carrossable qui contourne leurs maisons. L'élargissement permettra le passage des camions de sapeurs-pompiers.

Comme les maisons GIRODET et DESGLENE sont déjà contournables par un chemin rural carrossable, alors que le chemin objet de la demande d'aliénation est étroit, non-carrossable et n'est pas un itinéraire de randonnée, le Maire propose de constater la désaffectation de ce chemin et d'engager la démarche d'enquête publique en vue de son aliénation.

→ adopté à l'unanimité.

8- Rythme scolaire maintien des 4 jours 1/2

Monsieur le Maire informe qu'en vue de préparer la prochaine rentrée scolaire, une large concertation a été menée sur la question du rythme scolaire (semaine à 4 jours ou à 4 jours et demi). Les avis des conseillers municipaux, des parents d'élèves, des enseignantes et des élèves de la classe élémentaire ont été recueillis.

Le Conseil d'école a débattu de la question le 15 mars 2021 et a approuvé le maintien à quatre jours et demi.

Le Conseil municipal récapitule les avantages et inconvénients des deux hypothèses, notamment au niveau des apprentissages en temps scolaire et périscolaire, des activités extrascolaires, de l'organisation du travail des agents, des coûts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote par 4 abstentions, 1 voix contre et 6 voix pour le maintien de la semaine scolaire à 4 jours et ½ pour la rentrée scolaire 2021/2022 et décide de maintenir cette organisation dans la mesure du maintien de la législation en vigueur.

En conséquence, aucune demande de dérogation à la réforme des rythmes scolaires ne sera adressée à l'inspection académique pendant la durée du mandat actuel.

Prochain Conseil municipal le 07 avril 2021 à 19H30